

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 13 novembre 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté.

17-11-13-4485 **Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 13 novembre 2017 à 19 h 11.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du lundi 13 novembre 2017, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2017;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en octobre 2017;
 - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 31 octobre 2017;
- D) Période d'information du maire;
 - Convocation par la MRC du Haut-Saint-Laurent – Reportée en 2018;
 -
- E) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2017;

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation – Radiation de la réserve foncière pour fins publiques sur le lot 3 229 840;
- 20.2** Autorisation - Modification de la garantie «Tout risque» de La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'immeuble industriel du 72 Dalhousie;
- 20.3** Autorisation - Octroi de contrat pour services professionnels d'architecture pour la réfection de la toiture de l'immeuble industriel du 72 rue Dalhousie – *section adjacente à la partie démolie*;
- 20.4** Autorisation – Octroi du contrat pour le remplacement du système de chauffage de l'hôtel de ville ;
- 20.5** Autorisation – Octroi du contrat de déneigements des stationnements industriels – Saison 2017-2018 ;
- 20.6** Autorisation - Service de transport adapté - Acceptation des prévisions budgétaires 2018 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.7** Autorisation – Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.8** Autorisation - Service de transport adapté - Acceptation de la grille tarifaire 2018 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.9** Autorisation - Service de transport adapté - Autorisation à Ste-Barbe à titre de municipalité mandataire pour 2018 de l'organisme Sur les Routes du St-Laurent;
- 20.10** Bail avec Gâteries Jacker's au 4, rue Lorne ;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Demande de contribution – Fondation Arthur-Pigeon - Campagne de souscription 2017-2018;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour le branchement au réseau d'aqueduc et d'égout du lot 3 447 068;
- 40.2** Adoption – Règlement 892-2017 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal;
- 40.3** Avis de motion – Règlement établissant un Comité jeunesse;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Approbation – Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2017;
- 50.2** Approbation - Nomination des membres du conseil aux divers comités de la Ville;

60. –VARIA

60.1

70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

70.1 Monsieur Denis St-Cyr:

70.2 Madame Andrea Geary:

70.3 Monsieur Dominic Tremblay:

70.4 Monsieur Florent Ricard:

70.5 Monsieur Maurice Brossoit:

70.6 Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

17-11-13-4486

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 13 novembre 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture, en y apportant la modification suivante, à savoir :

Le sujet suivant est reporté à une séance ultérieure :

40.2 – Adoption – Règlement 892-2017 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 octobre 2017

La trésorière dépose l'état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 31 octobre 2017.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2017

Comptes à payer –Octobre 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 31 octobre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière Investissement au 31 octobre 2017

Dépenses d'investissement – Octobre 2017

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois d'octobre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

- La MRC du Haut-Saint-Laurent avait convoqué le conseil municipal de la Ville pour le 15 novembre prochain afin de traiter du dossier des taxes municipales que la Ville lui impose. Suite à l'élection municipale du 5 novembre dernier, de nouveaux élus se sont joints au conseil. La rencontre sera reportée en 2018.
- Un règlement sera adopté lors d'une prochaine séance pour la création d'un Comité jeunesse.

Période de questions du public

Les principales questions se résument ainsi :

Monsieur Gordon Duke : Il félicite les nouveaux élus. Il demande la raison de la mise en place de l'interdiction de stationnement face à la Banque de Montréal.

Monsieur Donald Pelletier : Il est un nouveau résident à Huntingdon. Il offre ses félicitations aux élus. Il demande quels sont les projets d'amélioration pour la ville au cours des quatre prochaines années.

Le maire lui répond qu'il envisage la création d'emploi et la construction de nouveaux logements. Un entrepreneur envisage de construire 6 à 8 unités résidentielles. La construction d'égout et

d'aqueduc est à prévoir pour le projet d'une usine de cannabis médical. L'entreprise pourrait créer environ 150 emplois.

Des promoteurs ont démontré l'intention de construire un mini centre d'achat sur notre territoire.

Le concessionnaire automobile KIA est venu s'implanter dans la ville.

Mme Sylvie Painchaud : Elle demande si la Ville va protéger la clôture au fond de la rue Somerville avec des cloches de ciment.

Le maire lui répond que les cloches de ciment seront installées sous peu.

Elle mentionne qu'elle n'a pas eu de visite des candidats lors de la période électorale et qu'il faudrait organiser des rencontres afin de faire connaître ceux-ci.

Le maire lui répond que cela ne relève pas de la Ville ni de la présidente d'élection. C'est aux candidats de faire leur propre visibilité.

M. François Deslauriers : Il mentionne qu'au dépouillement des votes les candidats auraient dû être présentés puisqu'ils ne sont pas tous connus des citoyens.

M. Donald Pelletier : Il félicite les organisateurs pour les activités de la Fête du 150^e anniversaire du Canada qui furent un succès le 1^{er} juillet dernier. Plus particulièrement, il félicite Rémi Robidoux de son implication lors de cet événement, car il a semblé avoir été le seul élu d'Huntingdon à avoir travaillé bénévolement durant cette journée.

M. Robidoux indique que beaucoup de personnes ont travaillé pour cette fête et qu'il ne peut prendre à lui seul tout le mérite.

Mme Patricia Roberge : Elle demande si la ville prévoit travailler sur des projets visant à améliorer la qualité de vie des citoyens de Huntingdon.

Le maire lui répond que la MRC du Haut-St-Laurent a un projet de prolongement de la piste cyclable.

Un centre communautaire intérieur serait important à Huntingdon.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du 2 octobre 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-11-13-4487

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 2 octobre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du 6 octobre 2017

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 6 octobre 2017 ;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-11-13-4488

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du vendredi 6 octobre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Radiation de la réserve foncière pour fins publiques sur le lot 3 229 840

Considérant que le 28 avril 2009, la Ville de Huntingdon a imposé une réserve pour fins publiques en vertu de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q.c.E-24) sur le terrain de madame Muriel Waldie, situé sur la rue Lake et connu sous le numéro de cadastre 3 229 840;

Considérant qu'une réserve pour fins publiques demeure en vigueur pour une période initiale de deux ans et, sur renouvellement, pour une période de deux autres années;

Considérant que la réserve prohibe, pendant sa durée, toute construction, amélioration ou addition sur l'immeuble qui en fait l'objet, sauf les réparations;

Considérant qu'à la fin de la période pour laquelle une réserve est imposée, un avis de son expiration doit être donné par celui qui l'a imposé et qu'une demande de radiation de ladite réserve doit être transmise à l'officier de la publicité des droits;

Considérant que cette procédure de radiation n'a pas été effectuée;

17-11-13-4489

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal autorise la radiation de la réserve foncière pour fins publiques imposée sur le lot 3 229 840 et qu'à cet effet un avis d'expiration soit transmis à la propriétaire et à l'officier de la publicité des droits afin qu'il en effectue la radiation.

Que le conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, la demande de radiation de l'inscription de la réserve foncière.

Que les frais de radiation soient financés à même le budget des frais juridiques du poste budgétaire 02-130-00-412.

Adopté

Modification de la garantie «Tous risques» de La Mutuelle des municipalités du Québec pour l'immeuble industriel du 72 Dalhousie

Considérant que l'état général de l'enveloppe extérieure du bâtiment constaté par le conseiller en sécurité des lieux et incendie de La Mutuelle des municipalités du Québec, lors de sa visite du 26 juin 2017, en ce qui concerne le bâtiment situé au 72, Dalhousie, Huntingdon, Québec, JOS 1H0;

Considérant que le bâtiment ainsi laissé en état présente un risque aggravé au niveau des biens;

Considérant que des mesures de sécurité seront prises afin de sécuriser les lieux au complet et afin d'empêcher l'accès à la partie endommagée;

Considérant que La Mutuelle des municipalités ne souhaite plus offrir la garantie «Tous risques» mais plutôt «Risques spécifiés sans valeur à neuf» au niveau de la **Section I – Assurance des biens** et de la **Section VII – Bris des machines** pour le bâtiment situé au 72, Dalhousie, Huntingdon, Québec, JOS 1H0;

17-11-13-4490

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité :**

De confirmer à La Mutuelle des municipalités du Québec, par la présente résolution, que la Ville de Huntingdon consent à ajouter l'avenant ci-joint qui modifie la garantie de «Tous risques» pour «Risques spécifiés sans valeur à neuf» à la **Section I – Assurance des biens** et à la **Section VII – Bris des machines** en ce qui concerne le bâtiment municipal situé au 72 Dalhousie, Huntingdon, Québec, JOS 1H0.

Adopté

Octroi de contrat pour services professionnels d'architecture pour la réfection de la toiture de l'immeuble industriel du 72 rue Dalhousie

Considérant l'offre de service présentée par les architectes Massicotte, Dignard, Taillefer, Patenaude pour la préparation des plans techniques, des devis et la surveillance des travaux pour le projet de réfection de la toiture de l'immeuble industriel situé au 72, rue Dalhousie;

Considérant la soumission présentée en date du 26 octobre 2017 sous le no. 1497.3-08, les honoraires soumis sont les suivants :

- Relevés et mise en plan 750 \$
- Plans et devis définitifs 3 500 \$
- Appel d'offres sur invitation 1 000 \$
- Surveillance des travaux 3 000 \$
- Frais de déplacement 0,48 \$/km
- Frais divers pour impression de documents

17-11-13-4491

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal octroie un contrat à la firme d'architecte Massicotte, Dignard, Taillefer, Patenaude selon les termes de la soumission.

Que la trésorière, madame Johanne Hébert, soit autorisée à signer la soumission.

Que la dépense soit financée à même le surplus affecté aux industries.

Adopté

Octroi du contrat pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel à l'Hôtel-de-Ville

Considérant que le système de chauffage au mazout de l'Hôtel-de-Ville est inutilisable depuis quelques années et que le système de chauffage de la thermopompe est inefficace lors des grands froids en période hivernale;

Considérant que le 25 septembre 2017, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat d'une durée de soixante (60) mois avec Gaz Métro pour l'alimentation en gaz naturel du 23, rue King;

Considérant que le contrat avec Gaz Métro prévoit l'octroi d'une contribution financière d'un montant de 3 000,00 \$;

Considérant que la Ville a procédé à une demande de soumission auprès de la compagnie Moïse et Poirier pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel à l'Hôtel-de-Ville ;

Considérant que la compagnie Moïse et Poirier propose l'installation d'un système de chauffage aux coûts de 23 750 \$ plus les taxes applicables selon les spécifications suivantes :

- Chaudière au gaz NTI LX 399 GAZ NATUREL 94% efficacité avec installation de serpentins de 180 000 BTU pour la ventilation et le chauffage au 2^e étage.

17-11-13-4492

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Denis StCyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil municipal octroi le contrat à Moïse & Poirier pour la fourniture et l'installation d'un système de chauffage au gaz naturel un montant de 23 750 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense au montant de 24 934,53 \$ soit financée à même la contribution de 3 000 \$ de Gaz Métro et le solde de 21 934,53 \$ à même le budget 2017.

Adopté

Octroi du contrat de déneigement des stationnements industriels – Saison 2017-2018

Considérant que la Ville a procédé par appel d’offres sur invitation (Projet TP-2017-03) auprès de deux (2) soumissionnaires pour procéder aux travaux de déneigement des stationnements industriels pour la saison 2017-2018 ;

Considérant l’ouverture publique des soumissions le jeudi 2 novembre 2017 pour laquelle deux (2) soumissions ont été reçues, dont le résultat de l’ouverture est le suivant :

Soumissionnaires	Montant du contrat (incluant les taxes)
Stephen Hayter	10 342,00 \$
Excavation C.A.R.	10 922,63 \$

Considérant l’analyse des soumissions quant à leur conformité par rapport aux exigences du devis;

17-11-13-4493

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité :**

QUE le conseil municipal octroie le contrat de déneigement des stationnements industriels pour la saison 2017-2018 au plus bas soumissionnaire conforme soit Stephen Hayter, pour un montant de 10 342 \$ incluant les taxes applicables.

Que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de déneigement des stationnements industriels pour la saison 2017-2018 (Projet TP-2017-03).

Adopté

Acceptation des prévisions budgétaires 2018 du service de transport adapté de l’organisme Sur les Routes du St-Laurent

Considérant que l’organisme «Sur les Routes du St-Laurent» a préparé ses prévisions budgétaires du transport adapté pour l’année 2018, totalisant des revenus et des dépenses de 412 351,60 \$;

17-11-13-4494

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l’unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon accepte les prévisions budgétaires du transport adapté pour l’année 2018 telles que présentées.

Adopté

Service de transport adapté – Renouvellement du contrat avec l’organisme Sur les Routes du St-Laurent

Considérant que la Ville de Huntingdon désire continuer sa participation au service de transport adapté fourni par l’organisme «Sur les Routes du St-Laurent» pour l’année 2018;

Considérant que la contribution totale des municipalités s’élève à 48 674,20 \$, laquelle est répartie en fonction de la population de chacune des municipalités participantes;

Considérant que la quote-part de la Ville de Huntingdon pour l’année 2018 s’élève à 6 286,80 \$;

17-11-13-4495

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l’unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon renouvelle sa participation au service de transport adapté pour 2018 avec l’organisme «Sur les Routes du St-Laurent».

Que la Ville de Huntingdon s’engage à payer sa quote-part des coûts de l’année 2018 d’un montant de 6 286,80 \$ payable à l’ordre de la «Municipalité de Sainte-Barbe».

Que cette dépense soit prévue et financée au budget 2018.

Adopté

Service de transport adapté - Acceptation de la grille tarifaire 2018 de l’organisme Sur les Routes du St-Laurent

Considérant que l’organisme «Sur les Routes du St-Laurent» a préparé la grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l’année 2018;

17-11-13-4496

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon autorise la grille tarifaire des usagers du transport adapté pour l’année 2018 telle que présentée.

Adopté

Service de transport adapté - Autorisation à Ste-Barbe à titre de municipalité mandataire pour 2018

Considérant que la municipalité de Sainte-Barbe a signifié son acceptation de demeurer la municipalité mandataire représentant les municipalités participantes au service de transport adapté fourni par l’organisme «Sur les Routes du St-Laurent» pour l’année 2018.

17-11-13-4497

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l’unanimité :**

Que la Ville de Huntingdon accepte que la municipalité de Sainte-Barbe demeure la municipalité mandataire pour 2018 pour le service de transport adapté.

Adopté

Bail avec Gâteries Jacker's au 4, rue Lorne

Considérant que la compagnie Gâteries Jacker's, représentée par son président, monsieur Christopher Cordeiro, désire louer un espace industriel d'une superficie approximative de 14 040 pieds carrés dans l'immeuble commercial situé au 4 rue Lorne, Huntingdon;

Considérant qu'il s'agit d'un bail d'une durée de trois (3) ans ;

17-11-13-4498

Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Madame Andrea Geary votre contre

Et résolu à la majorité :

Que le Conseil autorise le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, un bail avec la compagnie Gâteries Jacker's suivant les conditions inscrites au bail.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Demande de contribution – Fondation Arthur-Pigeon - Campagne de souscription 2017-2018

Le conseiller Dominic Tremblay déclare être en situation de conflit d'intérêts par sa situation de directeur de l'école Arthur-Pigeon et se retire de la séance pour toute la durée des délibérations et du vote relatifs à la présente question.

Considérant que la Fondation Arthur-Pigeon désire offrir des bourses aux élèves méritants de l'école secondaire Arthur-Pigeon;

Considérant que la Ville de Huntingdon désire contribuer à la réussite des jeunes de son territoire.

17-11-13-4499

Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr

Appuyé par monsieur Maurice Brossoit

Et résolu à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière au montant de 250 \$ à la Fondation Arthur-Pigeon pour sa campagne de souscription 2017-2018.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste budgétaire 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion – Règlement décrétant un emprunt pour les travaux de branchement au réseau d’aqueduc et d’égout du lot 3 447 068

Avis de motion est donné par monsieur Denis St-Cyr selon lequel un règlement décrétant un emprunt pour les travaux de branchement au réseau d’aqueduc et d’égout du lot 3 447 068 sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d’une séance ultérieure.

Avis de motion – Règlement établissant un Comité jeunesse

Avis de motion est donné par monsieur Dominic Tremblay selon lequel un règlement établissant un Comité jeunesse sera présenté pour adoption, avec dispense de lecture, lors d’une séance ultérieure.

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2017

Considérant qu’en vertu de l’article 56 de la *Loi sur les cités et Villes* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu’il détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

Considérant que l’article 14 du règlement 728-2006 stipule qu’après une élection générale, une assemblée doit être convoquée afin de procéder au choix du Pro-Maire et à la nomination des membres des Comités.

17-11-13-4500

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil nomme monsieur Denis St-Cyr à titre de maire suppléant pour la période de novembre et décembre 2017.

Adopté

Nomination des membres des divers comités

Considérant que le maire, monsieur André Brunette a procédé au choix des membres des divers comités de la municipalité et des représentants de la Ville de Huntingdon au conseil d’administration des organismes de son territoire.

17-11-13-4501

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l’unanimité :**

Que le conseil nomme les représentants ainsi que les membres des divers comités suivants :

Comité interne de la municipalité

- Gestion financière et administrative :
Ensemble des membres du conseil municipal
- Sécurité publique :
Monsieur Rémi Robidoux
- Transport (voirie et déneigement) :
Monsieur Florent Ricard
- Traitement de l'eau potable et des eaux usées :
Madame Andrea Geary
- Matières résiduelles :
Monsieur Maurice Brossoit
- Loisirs et culture :
Monsieur Dominic Tremblay
- Comité consultatif d'urbanisme – 2 postes :
Monsieur Rémi Robidoux
Madame Andrea Geary

Conseil d'administration des organismes du territoire

- Marché Fermier du comté de Huntingdon – 1 poste :
Monsieur Florent Ricard
- Aréna régional de Huntingdon – 1 poste :
Monsieur Rémi Robidoux
- Office régional d'habitation – 1 poste :
Monsieur Denis St-Cyr
- Habitation les Tisserandes – 1 poste :
Monsieur Maurice Brossoit
- Corporation de Développement Économique de la Ville – 2 postes + maire :
Monsieur Denis St-Cyr
Monsieur Dominic Tremblay

Adopté

60. VARIA

Aucun sujet.

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Il remercie les citoyens pour leur confiance et de lui avoir accordé un 2^e mandat. L'office d'habitation met en place ses règlements qui devraient être terminés pour janvier 2018.

Mme Andrea Geary: Elle remercie les citoyens de lui faire confiance pour un premier mandat à titre de conseillère.

M. Dominic Tremblay : Il remercie tous les électeurs pour son élection et les candidats qui se sont présentés à cette l'élection. Les citoyens ont aussi démontré un intérêt.

M. Florent Ricard : Il remercie les citoyens de leur confiance en lui accordant un second mandat.

M. Maurice Brossoit : Il remercie tous ceux qui lui ont fait confiance lors de l'élection.

Monsieur Rémi Robidoux : Il remercie tous les électeurs pour la confiance qu'ils lui ont accordée. Il a hâte de travailler avec le nouveau conseil.

M. André Brunette : Il mentionne qu'il y a beaucoup de projets en cours et qu'il est convaincu que les prochains 4 ans seront occupés au niveau du développement économique.

La création d'un comité jeunesse sera une réalisation très positive pour les citoyens

Il remercie tous les citoyens et les citoyennes de la ville de lui avoir fait confiance pour un 2^e mandat. Il entend continuer à s'investir au maximum pour le développement de la Ville.

Il mentionne que l'implication bénévole de Mme Riel a été soulignée à l'Assemblée nationale et que M. St-Cyr et lui-même ont été invités à cet évènement. Il a eu la chance de rencontrer certains ministres et qu'il a pu discuter avec eux durant une quinzaine de minutes sur les enjeux de la Ville de Huntingdon.

Il croit qu'il est important de parler de notre ville à chaque occasion qui se présente. Car c'est en se faisant connaître que nous pourrions attirer de nouveaux résidents et de nouvelles entreprises. La création d'emploi demeure sa priorité et il ne pourrait penser atteindre ce but sans l'aide du conseil municipal et de l'équipe dynamique de son administration.

Il remercie les élus et le personnel pour leur dévouement et leur intérêt au monde municipal.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

17-11-13-4502

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 19.

Adopté

André Brunette, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière